



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SERVICE POPULATION
N°AR_032_2025

**Objet : DÉLÉGATION TEMPORAIRE AUX FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL
M. ARMAND BEGUELIN**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-8 et L.2122-32 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU l'installation de M. Armand BEGUELIN en qualité de conseiller municipal lors de la séance du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT la demande des futurs mariés, Mme Annick TROÏANI et M. Marc LE MORVAN dont la cérémonie de mariage aura lieu le 17 Mai 2025, de permettre à M. Armand BEGUELIN d'officialiser leur union ;

CONSIDÉRANT l'accord de Monsieur le Maire et de Monsieur Armand BEGUELIN ;

-ARRÊTE-

Article 1 : M. Armand BEGUELIN, conseiller municipal est délégué aux fonctions d'Officier d'État Civil en accord avec M. le Maire, pour célébrer le mariage de :

**Mme Annick TROÏANI et M. Marc LE MORVAN
le 17 mai 2025 au Théâtre municipal**

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au registre des arrêtés.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Orange, le **06 MAI 2025**



**Le Maire,
Yann BOMPARD**